

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

A l'attention :

- · des présidentes et présidents des Comités Régionaux,
- des cadres techniques,
- des responsables régionaux des officiels de natations course.
 Le 10 janvier 2014

La présente note vise à communiquer à l'ensemble des acteurs (dirigeants, entraineurs, officiels et nageurs) une précision apportée par la FINA au sujet de l'application des articles SW 7.6 et SW 8.4 relatifs aux virages de Brasse et Papillon.

Il s'agit d'expliquer le sens de l'obligation d'avoir les mains séparées au moment du contact avec le mur. La FINA précise qu'il s'agit seulement d'interdire la superposition des mains au moment du contact.

Avoir les mains accolées sans espace entre elles est autorisé.

Un contact fortuit des doigts est également autorisé.

Ces précisions sont illustrées en annexe.

Denis CADON - Président de la Commission des Juges et Arbitres

Gilles SEZIONALE - Président de la Commission Natation Course

Lionel HORTER - Directeur Technique National



"Les mains séparées"



Les mains ne peuvent pas être superposées l'une sur l'autre. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un espace entre les mains. Le contact fortuit au nivéau des doigts n'est pas disqualifiable

Autorisé:





Non autorisé:

